

**Compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2017,
Tous les conseillers sont présents excepté Mr GOUSSIN, conseiller excusé.**

Contrat d'assurance statutaire en faveur des agents

Le centre de gestion négocie au nom de la collectivité le contrat d'assurance des agents (en cas d'arrêt maladie, d'accident du travail..) Les taux de cotisation proposés sont 6.08 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 1.12 % pour les agents IRCANTEC sur la base brut des salaires. Le conseil autorise Mr le Maire à signer le contrat correspondant.

Demandes de subvention

- _ Il a été attribué 200 € à l'association des écoles publiques de Brécey pour aider à financer l'activité poney ; 4 enfants de la commune font partie des classes inscrites sur ce projet.
- _ Une classe du collège de Villedieu organise un voyage en Espagne où 2 jeunes filles de St Laurent sont inscrites ; une aide de 100 € sera versée à l'OGEC.

Rapport de la Commission Locale des Charges transférées

Le conseil municipal approuve la composition et le rapport de la CLECT qui précise que la communauté d'Agglomération Mont Saint Michel-Normandie versera 48 488 € d'attributions de compensation.

Vente du terrain de la Hussonnière

La commune a acheté la parcelle ZP 29 d'une contenance de 10 280 m² dont une partie seulement est intégrée dans la carte communale comme terrain constructible. Cette parcelle sera divisée en 3 lots : le lot A contenant 3525 m² dont 1 368 m² en terre agricole vendue à Anthony HERBERT et Julie POUILLAIN au prix de 19 000 €, le lot B à Mr et Mme Jordan LEGUILLOCHET de 1 756 m² pour 14 000 € et le lot C à Mr Didier HAREL 5 180 m² de terrain agricole pour 4 750 €. Les compromis seront signés prochainement.

Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil accorde l'indemnité réglementaire (120.97 €) à l'association paroissiale de St Pois.

Informations diverses

- _ La caravane du TELETHON qui traverse toutes les communes de l'ex-canton de St Pois fera un arrêt sur la commune le samedi 9 décembre entre 11 h15 et 11 h 30. Nous invitons la population à participer à cette animation.
- _ La cérémonie des vœux ouverte à l'ensemble de la population est fixée au vendredi 5 janvier 2018 à 20 h 30 à la salle communale.
- _ Rappel pour les demandes de carte d'identité : Les cartes valides au 1^{er} janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière. Pour de plus amples informations, consulter le site de la mairie.